



## DECISION DU DIRECTEUR N° 106 / 2018

### Déstockage de produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros décide de déstocker les produits listés ci-dessous, en raison du faible niveau de vente par rapport aux quantités stockées et des besoins promotionnels du Parc (salons, manifestations, bateaux bleus,...) :

Intitulé des produits	Année	Quantité à déstocker
Album Les Parcs nationaux en France	2009	9
Boite 6 crayons couleurs	2016	137
Entre mailles et filets	2005	54
Guide géonautique -G. Bronner	2005	248
Le Mérou - Carnets de la Huppe	2010	353
Pendentif triple médaille argent	2015	9
Poster Photo Panoramique "Paysages"	2005	4
Poster Photo Panoramique "Vie marine"	2010	10
Posters fond noir Fleurs	2015	196
Tee shirt enfant dauphin bleu	2012	2
Tee-shirt enfant Lulu en vacances	2016	5
Tee-shirt Femme bleu roi	2014	20
Tee-shirt Femme Puffin blanc	2012	17
Tee-shirt Femme rose	2014	11
Tee-shirt HOMME 50 ans	2013	1
Tee-shirt HOMME Mérou Blanc	2012	2
Tous ambassadeurs de notre nature	2014	55
Carnet de mouillage II - Sabine Chautard	2017	100

Ces produits seront remis au service Tourisme Durable, Accueil et Valorisation du Patrimoine.

Ils pourront être distribués comme lots lors de salons, manifestations ou concours organisés par le Parc ou utilisés lors d'animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Fait à Hyères, le 22 novembre 2018

Le directeur,

Marc DUNCOMBE

Par déléation  
La Directrice Adjointe  
F. VERDIER



*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).*